

# LA RECONDUCTION DE L'ACCORD RENAULT

favorise-t-elle le développement de la lutte ?

L'échéance de l'accord Renault (fin décembre 60) avait amené les syndicats à proposer divers projets d'amélioration de celui-ci. La C.G.T. avait orienté sa campagne dès le retour des vacances, autour d'un projet de Convention Collective Renault (étendu donc à toutes les entreprises, succursales, et offrant plus de garanties qu'un accord, dénonçable à tout moment). La direction de la Régie n'en a évidemment pas tenu le moindre compte, et trois jours avant l'expiration de l'accord, elle convoqua les organisations syndicales pour leur proposer la reconduction pure et simple de l'accord en vigueur (le terme « d'accord » est bien impropre quand on sait qu'il s'agit de propositions « à prendre ou à laisser » ! Mais ce n'est pas, hélas d'aujourd'hui que la Régie mène le jeu à sa guise dans cette usine jadis pilote...).

Sur demande des syndicats, la discussion du « Fonds de Régularisation de ressources » (indemnités pour heures chômées) fut dissociée de l'accord, et signée le 11 janvier par toutes les organisations, sauf la C.F.T.C.

Rappelons que les dispositions de celui-ci sont légèrement améliorées : — indemnisation des heures perdues à 50 % à partir de la 41<sup>e</sup> heure (alors qu'auparavant un barème moins favorable était appliqué entre 41 et 45 heures) ; — indemnisation des journées chômées à 50 % également. Ces dispositions plus favorables risquent de ne pas être appliquées indéfiniment — le « fonds » n'étant pas inépuisable ! — il n'y a donc pas de quoi chanter victoire, et considérer, comme le fit certain rédacteur de « l'Huma » que c'est le fruit... des luttes menées en octobre contre les licenciements, et la preuve qu'on est obligé de tenir compte de l'action des travailleurs !

Cette démonstration n'abuse, hélas ! personne !

## LES POSITIONS DES SYNDICATS

FO — UOA — SIR — CGC (1) ont été sans hésitation pour la signature, et la CFTC, résolument contre (celle-ci traverse, depuis les licenciements — dont celui de son secrétaire — une phase « gauchiste »). A la CGT, au départ, la position était moins tranchée. Signer ? Ne pas signer ? Chaque solution avait ses partisans, y compris à l'échelon fédéral. Une certaine discussion se dessina parmi les syndiqués, loin cependant de revêtir l'ampleur et la passion de celle de 1955, la situation étant radicalement différente.

Les partisans de la non-signature invoquaient une position de principe : Signer, c'est cautionner, en quelque sorte, la Direction ; de plus, ce n'est pas une garantie pour préserver des avantages, sans cesse remis en cause. Sans compter que les ouvriers considèrent, qu'on le veuille ou non, la signature comme un statu quo, donc un frein à la lutte. Il s'agissait là d'arguments défendus par des militants combattifs, mais ne formant pas la majorité. Une consultation parmi les syndiqués (accompagnée il est vrai d'un bulletin orienté en faveur de la signature) donnait 75 % pour. Mais huit jours après, le nombre des votants n'atteignait pas encore 50 % des syndiqués. Ceci ayant été mené de manière très formelle ne revêt pas une grande signification, sinon que les syndiqués — et même les militants — se désintéressent de ce problème, qui leur apparaît, somme toute, mineur.

Pourquoi, en définitive, la C.G.T. est-elle, sans enthousiasme c'est vrai, avec toutes sortes de restrictions et de réserves, pour la signature, et quel sens donner à celles-ci ?

La crainte de reprise des avantages acquis ne paraît guère fondée car d'une part, l'accord est valable si UN syndicat représentatif le signe (ce que se sont empressés de faire FO, SIR, UOA et CGC. Par ailleurs, la signature n'implique pas une garantie formelle du maintien des avantages, un tract de la CGT n'affirme-t-il pas fort justement que « c'est la lutte seule qui empêchera la direction d'y porter attaque » ? Rappelons que dans le passé, la Régie ne s'est pas gênée pour « interpréter » les accords dans un sens opposé à leur « esprit » quand elle n'en violait pas délibérément certaines clauses.

L'argument essentiel développé en faveur de la signature parmi les militants (et plus discrètement dans les tracts), et qui a été déterminant pour nombre de ceux-ci, est qu'en l'absence de lutte on ne peut imposer un accord plus favorable. La signature est donc une conséquence du « rapport de forces », autrement dit du mauvais climat de l'usine.

Une parenthèse est nécessaire. Depuis 1955, l'accord a été reconduit deux fois. La CGT présentait alors la signature comme un moyen permettant de développer la lutte, et invoquait la nécessité de la PRESENCE de la C.G.T. aux discussions, dans le but d'améliorations possibles. Evidemment, aucune amélioration (ni même aucune discussion n'eût jamais lieu) pas plus qu'une mobilisation effective autour des accords.

Cette fois, l'argument n'est même plus avancé. La conviction est donc bien établie qu'il n'y aura pas de combat ; bien sûr la CGT parle de la « lutte nécessaire » mais il s'agit d'actions à mener dans le cadre des départements, ateliers, voire équipes. « Ces premières luttes donneront confiance et permettront de mener des actions plus importantes sur les revendications générales ».

Cette tactique de « guérilla » ne se justifierait qu'en fonction d'un but stratégique, de perspectives. Mais dans un climat de collaboration, ces actions mêmes sont rendues difficiles, sinon impossibles. En fait il s'agit plutôt d'un alibi pour entretenir la combativité par un certain « activisme », bien plus que d'une volonté réelle de lutte.

Il est certain que le refus de signer aurait eu du moins l'avantage d'obliger la CGT à définir des mots d'ordre, une plate-forme, des perspectives. L'abandon du mot d'ordre « pour une convention collective Renault » est significatif à cet égard ; car ce mot d'ordre, tout utopique et peu adapté à la conjoncture actuelle, posait du moins le problème d'un programme OFFENSIF.

C'est vrai que la situation n'est pas brillante et qu'à l'étape actuelle, la direction de la Régie marque des points : après les 3.000 licenciements, aggravation des diminutions d'horaire (3 jours de chômage en décembre et janvier, et ceci devant se renouveler, semble-t-il, jusqu'en mai, horaire ramené à 45 heures), sans parler des déclassés et du renforcement du régime policier se soldant par de multiples licenciements, sous les motifs les plus futiles. Parallèlement, l'audience syndicale semble se rétrécir encore, si l'on en juge par la faiblesse de fréquentation des réunions, et la baisse des effectifs, en ce début d'année.

Et ce ne sont pas les rododantades selon lesquelles le moindre avantage octroyé par la Régie est le fruit de la lutte, qui amélioreront le climat. Car ce n'est jamais en faisant la vérité et en bernant les ouvriers que l'on assainit l'atmosphère, et que l'on préparera des luttes ; cela contribue au contraire à renforcer l'attentisme, et la démoralisation. Et, est-ce en capitulant chaque fois un peu que l'on redressera la situation ?

(1) Force Ouvrière, Union Ouvrière de l'Automobile, Syndicat Indépendant Renault, Confédération Générale des Cadres.